

# Rapport de la Commission Technique de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

## Préavis Municipal N° 105-2026

**« Adoption d'une servitude publique de passage à pied en lien avec le plan d'affectation « En Brit » ».**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 20 avril dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme œuvrant en tant que Commission Technique (ci-après CT), composée de Messieurs François Studer, Jean-Claude Progin, Christian Trinca Colonel, Romain Corthésy et François Morier (Gabriel Racciatti et Luis Borda étant excusés), se sont réunis afin de recevoir la présentation du préavis cité en titre. Etaient également présents les Conseillers Municipaux Jennifer Dagon et Denis Favre.

Le but de ce préavis est de solliciter le Conseil quant à l'adoption d'une servitude publique de passage à pied en lien avec le plan d'affectation « En Brit ».

### **Contexte :**

Le 11 septembre 2025, le conseil a déjà par son approbation du plan d'affectation 85-2025 « En Brit » donné son accord à la Municipalité afin de réaliser ce projet selon les plans soumis. Sur ces plans ainsi que dans l'énoncé du dossier d'enquête figurait déjà une servitude publique de passage – celle-ci permet aux piétons de relier le bout sud du quai LEB côté Jura avec le chemin du Brit en contrebas. De plus aucune opposition n'a été enregistrée pour ce tracé.

La raison qui nous fait voter aujourd'hui spécifiquement ce point du projet est purement lié à « la sécurité du droit ». En effet le canton demande que ce tracé soit approuvé par le conseil communal. Ce cheminement piétonnier fait partie de la liaison par la forêt entre le nord de Jouxens et la gare du LEB.

### **Position de la CT :**

Les membres de la CT sont unanimes quant à l'adoption de cette servitude ainsi que de son tracé comme proposé sur les plans du préavis.

**Au final, la CT recommande donc d'approuver ce préavis.**

Au vu de ce qui précède, la Commission Technique à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

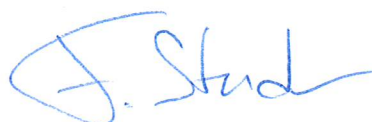
### **LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**

- vu le préavis municipal No 105 - 2026, adopté en séance du 23 mars 2026;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

## d é c i d e

- d'accepter le préavis municipal No 105-2026 tel que présenté ;
- d'adopter la servitude publique de passage à pied en lien avec le plan d'affectation « En Brit » ;
- d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives

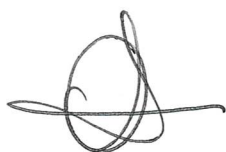
Pour la Commission Technique :




François Studer



Luis Borda



Christian Trinca Colonel



Jean-Claude Progin



Romain Corthésy



Gabriel Racciatti



François Morier – Président & Rapporteur

Romanel, le 26 avril 2026